



## CONTRAT DE LOCATION DE SALLE

### UNIVERSITÉ OUVRIÈRE DE GENÈVE

Ce présent contrat fait office de confirmation de réservation de salle dans les locaux de l'UOG, 10 rue du Cercle - 1201 Genève.

Votre demande est enregistrée comme suit:

**U S C G - Association des salles de réunions ouvrières ASRO**

Pour 1998, 30 réservations pour notre amphithéâtre ( auditorium sur demande )  
au prix forfaitaire de Sfr. 1'800.--, le paiement se fera en trois tranches de Sfr. 600.--  
dont la première tranche dans les trente jours à réception de ce courrier.

( sous réserve d'obligations de notre part )

#### Mobilier

Le mobilier est fixe. Un rétroprojecteur et un écran sont à votre disposition ainsi que des chaises supplémentaires ( la mise en place et le rangement est effectué par vos soins )

#### Devoirs de l'usager

Nous vous rendons attentif au fait que nous mettons nos locaux sous votre responsabilité durant le temps de la location. La salle doit être rendue propre et en bon état, les lumières éteintes. Nous vous demandons de bien vouloir vérifier la fermeture de la porte d'entrée de l'amphithéâtre ainsi que la porte d'entrée de l'UOG, avant de partir.

*Nous vous prions de prendre note qu' il est interdit de fumer dans nos salles*

#### Clés et service d'immeuble

Nous vous prions de bien vouloir venir chercher les clés à l'UOG, pour le soir, durant la journée précédent la location, pour le samedi ou le dimanche, le vendredi précédent la location.

Vous trouverez ci-joint, un bulletin de versement que vous voudrez bien régler au minimum dix jours avant la date de location

*Nous vous adressons ce contrat en deux exemplaires et vous prions de bien vouloir nous en retourner le double daté et signé.*

En vous remerciant de votre demande, nous vous adressons nos salutations amicales.

Pierre Tournier  
Directeur

Jean-Claude Decrind  
Administrateur

Le locataire

6 janvier 1998